



Centre d'approvisionnement – Fredericton
301 Promenade Bishop
Fredericton, N-B E3C 2M6

22 mai 2023

30004244

TITRE: Pêches sentinelles par engins fixes dans la division 4S de l'OPANO

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le ministère des Pêches et des Océans requiert des services de pêches sentinelles par engins fixes dans la division 4S de l'OPANO. Ces relevés de pêches sont une composante utile pour l'évaluation du stock de la morue du nord du golfe du Saint-Laurent. Ces relevés sont réalisés annuellement depuis 1995. Bien que le programme sentinelle couvre plusieurs volets, le présent devis ne concerne que les relevés à l'aide de filets maillants et de palangres du Québec (division 4S de l'OPANO).

3. Les travaux comprendront les éléments suivants :

L'entrepreneur est responsable de la coordination avec les capitaines des navires qui seront utilisés pour effectuer les services détaillés ci-dessous. Les pêcheurs sentinelles doivent faire leurs activités de pêche 2 à 4 fois par semaine à chacun des 11 sites sur une période pouvant aller de 12 à 16 semaines selon le protocole fourni par la direction des sciences du MPO et sous la supervision du coordonnateur de l'entrepreneur. Le nombre total d'activités est environ 285. De plus, l'entrepreneur doit récolter deux échantillons de morue (Maximum de 170 poissons par échantillon) par mois (juin, juillet, août et septembre) dans 4S à des sites différents, pour un total de 8 échantillons. Le nombre d'activités de pêche exacte et d'échantillons de condition dépendra de la valeur de l'offre choisie.

Les activités doivent avoir lieu le long de la Côte-Nord du golfe du Saint-Laurent et réparties dans les secteurs suivants, sans toutefois s'y limiter : secteurs de Port-Cartier, Kégaska, Natasquan, Tête à la Baleine, Mutton Bay, Harrington Harbour, Rivière St-Paul et Blanc-Sablon.

Tous les secteurs utilisent les filets maillants exclusivement à l'exception du secteur à l'est qui utilise à la

fois le filet maillant et la palangre.

L'entrepreneur doit engager un technicien de terrain ou retenir le service d'un observateur en mer certifié par une compagnie accrédité par le MPO pour couvrir la période de pêche de 12 à 16 semaines et faire le suivi des activités sur le terrain. Les techniciens de terrain ou observateurs en mer aident à améliorer la qualité des données et facilitent les communications entre les pêcheurs et l'entrepreneur. L'objectif est de s'assurer que le protocole scientifique est suivi adéquatement.

Un livre de bord doit être complété (engin, effort, site, etc.) à chaque activité de pêche, ensuite les poissons capturés seront pesés, dénombrés et mesurés (morue) et des échantillons d'otolithes de morues seront récoltés.

Selon la disponibilité de la compagnie offrant le service de pesage à quai, les pêcheurs devront procéder au pesage à quai de leurs captures au retour de chaque activité de pêche notamment en juin et juillet (au frais de l'entrepreneur).

Durant la saison de pêche régulière, les pêcheurs doivent récolter deux échantillons de morue par mois (juin, juillet, août et septembre) dans 4S à des sites différents. Les morues seront congelées pour analyses futures au laboratoire. Les données pour la condition incluent : longueur et poids du poisson, récolte d'otolithes et poids des organes (estomac, foie, gonades). Ces données doivent être saisies dans la base de données sentinelle (base de données "SaisieFixe" fournie par le MPO) et envoyés par courriel plus tard en novembre aux représentants des sciences du MPO.

Le personnel de l'entrepreneur doit appliquer le protocole des sciences selon les exigences du MPO en ce qui a trait à la récolte des données. Une fois la saison de pêche terminée, l'ensemble des données sera saisi/validé selon le fichier "SaisieFixe" (livres de bord, données sur les poissons) et livré (version électronique) en novembre de chaque année. Toutes les données recueillies seront la propriété du MPO. L'entrepreneur ne devra pas diffuser publiquement les données récoltées.

L'entrepreneur doit assurer la communication des activités d'échantillonnage sentinelles auprès des pêcheurs et associations de pêcheurs, ainsi qu'à la gestion du MPO et aux représentants des sciences du MPO.

Les biens livrables suivants doivent être respectés dans le cadre de ce projet:

1. Bilan des activités réalisées (nombre d'activités par site, la capture par activité et le nombre d'échantillons de morue pour la condition) en juin et juillet avant le 31 juillet.
2. Toutes les données recueillies en juin, juillet, août et septembre (informations sur les activités, captures, fréquences de longueurs, conditions et autres), les échantillons d'otolithes, poissons ou autres requis selon le protocole scientifique ou l'échantillonnage spécial. Les échantillons doivent être clairement identifiés avec la date, endroit de pêche, nom du navire et numéro du projet et expédié au MPO, avant le 30 novembre.

4. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout entrepreneur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- L'entrepreneur DOIT être un organisme (association) de pêche commerciale qui comprend des pêcheurs de poissons de fond et un minimum de cinq (5) ans d'existence.
- L'entrepreneur doit démontrer que son association de pêcheurs commerciaux comprend un minimum de cinq (5) capitaines de navire membres ayant chacun :
 - o au moins deux (2) saisons d'expérience dans la pêche au poisson de fond et/ou dans des relevés sentinelles.
 - o Un permis commercial de pêche à la morue par engins fixes dans la division OPANO 4S.
- L'entrepreneur DOIT démontrer qu'il possède au moins cinq (5) années d'expérience en gestion de projet impliquant un protocole de pêche scientifique pour la pêche au poisson de fond.

5. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s):

- o *Accord de libre-échange canadien (ALEC)*

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Cela fait près de 30 ans que l'APBCN est le contracteur retenu pour les services demandés dans le présent contrat. L'APBCN est la seule entreprise à avoir soumissionné sur les appels de services au fil des années. L'aspect géographique reculé est ce qui restreint le plus l'ouverture de cette demande d'achat à d'autres fournisseurs. Dans la région où sont réalisés les travaux, la seule association de pêcheurs commerciaux est celle proposée (APBCN).

7. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au *Règlement sur les marchés de l'État* est (sont) invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6.(c) les cas où la nature du marché est telle qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public et paragraphe 6.(d) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise.

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période de un (1) ans, de la date d'attribution du contrat au 31 mai 2024. Deux périodes d'option d'un an. Première période d'option, du 1er juin 2024 au 31 mai 2025. Période d'option deux, du 1er juin 2025 au 31 mai 2026.

9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 867 479.00 \$ (TPS/TVH en sus).

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Association des Pêcheurs de la Basse-Côte-Nord, 2 rue Blais, C.P. 140 La Tabatiere, Quebec,
G0G 1T0.

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 6 Juin 2023 à 14 h (ADT).

13. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Marie-Carmen Sedji – Spécialistes des Contrats

301 Promenade Bishop, Fredericton, NB E3C 2M6

Téléphone :506-478-7358

Courriel : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca